



FAA'A, le 25 juin 2013



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
18 juin 2013

Date d'Affichage :  
19 juin 2013

Date de séance :  
25 juin 2013

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 24  
PROCURATIONS : .. 05  
VOTANTS : ..... 29  
POUR : ..... 29  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

Le mardi 25 juin à 8 h 25, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar Manutahi TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

**Objet :** attribuant une subvention à l'association Warrior Boxing Club Faa'a

*Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.*

Le Président de séance

Oscar Manutahi TEMARU



Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
TOKORAGI Désiré	X		
MAKER Robert			TOKORAGI D.
CERAN-JERUSALEM Y André	X		
TERIITEHAU Roberto	X		
MAI Gérard	X		
VANAA Emma		X	
HATETE épouse TAHARAGI Linda	X		
CHIN FOO Rosina	X		
LAURENT Victoire	X		
TEAHU épouse PEREYRE Lucie	X		
TEKURARERE Eugène	X		
RAAPOTO Jean-Marius		X	
TAUMATA Animera	X		
TEURU Germain			APUARII L.
LO Tai Chan André	X		
FARIUA Totoarii	X		
TEFAATAU-FIRUU épouse MATI Juliana	X		
TEAUNA épouse POIA Clarisse	X		
TETUAITEROI Georges			TAHARAGI L. GRAND-PITTMAN
NIVA Pauline			
AUBRY Gilles		X	
ZIMA Laurence	X		
ARII épouse BARFF Ema			ZIMA L.
RUA épouse BARFF Linda	X		
NENA Tauhiti		X	
MAMATUI épouse GRAND-PITTMAN Anne-Marie	X		
TETAVAHU Célia	X		
MAAMAATUAIAHUTAPU-LE CAILL Maurea	X		
TEMAURI Jean		X	
FULLER Thilda		X	
TETUANUI Noa	X		
BOUISSOU Jean-Christophe	X		
AH LING épouse YNAM Barbara	X		
APUARII Léon	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 24, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Désiré TOKORAGI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 24 novembre 2009 et ayant son siège à Pamatai, quartier Sacault, l'association Warrior Boxing Club Faa'a a pour but :*

- *d'encadrer les jeunes du club en leur transmettant des valeurs et des principes fondamentaux comme le respect, la confiance, l'humilité, la ténacité, la persévérance, l'intégrité et la dignité,*
- *d'apporter du savoir dans le domaine de la boxe,*
- *d'inculquer une éducation stricte au sein du club comme l'interdiction de fumer, de consommer des produits illicites ainsi que les grossièretés et la vulgarité,*
- *d'organiser des activités ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres.*

*Conformément à la parution au journal officiel, son bureau, élu pour une durée de quatre ans, est composé de :*

<b>Fonction</b>	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>
Président	NENA	Pierre
Vice-président	NENA	Tafai
Secrétaire	TETU	Elhora
Secrétaire adjointe	NENA	Célia
Trésorier	NENA	Teatamihi
Trésorier adjoint	NENA	Tehea
Assesseur	TERIETIA	Kevin

*Pour mémoire, l'association Warrior Boxing Club Faa'a a reçu en 2012 une subvention communale de 136 500 FCP.*

*Par courrier en date du 22 avril 2013, l'association, qui compte actuellement 39 adhérents, sollicite au titre de l'année 2013 une subvention de 400 000 FCP pour l'organisation de 2 soirées internationales de boxe dont les bénéfices permettront au club de participer à un tournoi se déroulant à Indio Spring aux Etats Unis.*

*Après une étude technique de la demande, la commission DDESC réunie le 15 mai 2013 propose l'octroi d'une subvention de 200 000 FCP, selon le plan de financement ci-dessous :*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en FCP</b>	<b>% du coût global</b>
Fonds propres	271 600	12 %
Produits d'activités	902 625	41 %
Ministère Jeunesse et Sport	700 000	32 %
Commune de Faa'a	200 000	9,5 %
Participation des bénéficiaires	120 000	5,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 194 225</b>	<b>100 %</b>

*C'est l'objet du projet de délibération qui vous est proposé.*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;

Vu la délibération n°200/2012 du 11 décembre 2012 adoptant le budget primitif de la Commune de FAA'A au titre de l'exercice 2013 modifiée par la délibération n°234/2013 du 7 mai 2013 portant modification du budget principal et des budgets annexes de l'Eau, des Déchets et de l'Assainissement ainsi que par la délibération n°252/2013 du 25 juin 2013 portant modification du budget principal et du budget annexe de l'Eau ;

Vu le courrier de l'association Warrior Boxing Club Faa'a en date du 22 avril 2013 ;

Vu le rapport de présentation ainsi que la décision prise par les membres de la Commission de la Direction du Développement Educatif, Social et Culturel du 15 mai 2013 ;

En ayant délibéré dans sa séance du 25 juin 2013 ;

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

**Article 1er** : Une subvention de fonctionnement de deux cent mille francs (200 000 FCP) est attribuée à l'association Warrior Boxing Club Faa'a.

**Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2013, section de fonctionnement, nature 6574.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 3 mois à compter de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 25 juin 2013

Le Président de séance,

  
**Oscar Manutahi TEMARU**



Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été transmis au Haut commissaire de la République en Polynésie française le . **01 JUIL, 2013** et affiché le . **01 JUIL, 2013**